

# FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

## PROCES VERBAL DE "BOXE PROFESSIONNELLE"

### Références de la réunion

N° Réunion		Date			
Saison		Heure			
N° Comité				Pays	Dépt
Lieu					
Salle					

### Organisateur

	Numéro	Nom
Club		
ou		
Organisateur professionnel		

### Encadrement de la réunion

Docteur		Adresse			
N° Licence					
	N° Licence	Nom	Prénom	Signature	
Délégué					
Chrono					
Pesée					
Présentateur					
	N° Licence	Nom	Prénom	SIGNATURE J/A	APTITUDE
(1) Juge/Arbitre 1					
(1) Juge/Arbitre 2					
(1) Juge/Arbitre 3					
(1) Juge/Arbitre 4					
(1) Juge/Arbitre 5					

(1) le N° du J/A doit être reporté dans la partie du PV réservée au Jury (voir ci-dessous)

### Observations médicales

Elles doivent obligatoirement être consignées par le médecin de ring en cas de KO, jet de l'éponge, défaites avant la limite (autre que par Ko). Le délégué mentionne les délais de repos sur le livret du boxeur concerné.

---



---



---

### Incidents

Il doit être signalé par le responsable de secteur.

Un rapport circonstancié devra être adressé dans les 48 heures au Comité Régional.

---



---



---

### BOXEUR Coin Rouge

### BOXEUR Coin Bleu

### Décisions

### JURY

	N° Licence ou nat.	Nom	Prénom	Club	Visa médecin	Poids	Série Groupe	N° Licence ou nat.	Nom	Prénom	Club	Visa médecin	Poids	Série Groupe	C ou HC	Phase compet	Reprises	Vainqueur	Sigle	JURY				
																				Arbitre N°	N°	N°	N°	N°
1																		x						
2																		x						
3																		x						
4																		x						
5																		x						
6																		x						
7																		x						
8																		x						
9																		x						
10																		x						
11																		x						
12																		x						
13																		x						
14																		x						
15																		x						
16																		x						
17																		x						
18																		x						
19																		x						
20																		x						